

BLOTZHEIM

Débat

Orientation

Budgétaire



RAPPORT



2018

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le rapport d'orientation budgétaire porte sur les orientations budgétaires (évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes ainsi que celles relatives à la fiscalité locale), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette (Art. L.2312-1 du C.G.C.T. & modalités d'application des dispositions de l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques (2018 à 2022) du 22 janvier 2018).

Le conseil municipal prendra acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018.

Il sera transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Conformément à la réglementation, il sera mis en ligne sur le site de la ville, www.blotzheim.fr

➤ Rappel des étapes budgétaires à Blotzheim :

- 10 février : réunion budgétaire 2018 ;
- 22 mars 2018 : débat d'orientation budgétaire pour 2018 ;
- 12 avril 2018 : vote du taux des 3 taxes locales directes ; vote du budget primitif 2018.

LE CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Contexte national : Projet de Loi de finances 2018

Chiffres clés :

➤ Contexte économique :

- Prévision d'inflation : + 1,1 % ;
- Prévision de croissance : + 1,7 %

➤ Finances publiques :

- Réduction du déficit public à 2,6 % ;
- Fonds de péréquation communal FPIC : maintien de l'enveloppe 2017 (1 milliard €) ; l'objectif d'atteindre une péréquation à 2% des ressources fiscales du bloc communal est abandonné. Son montant est figé au niveau de l'année 2018 pour les années à venir, **soit pour Blotzheim la somme de 266.672 €.**

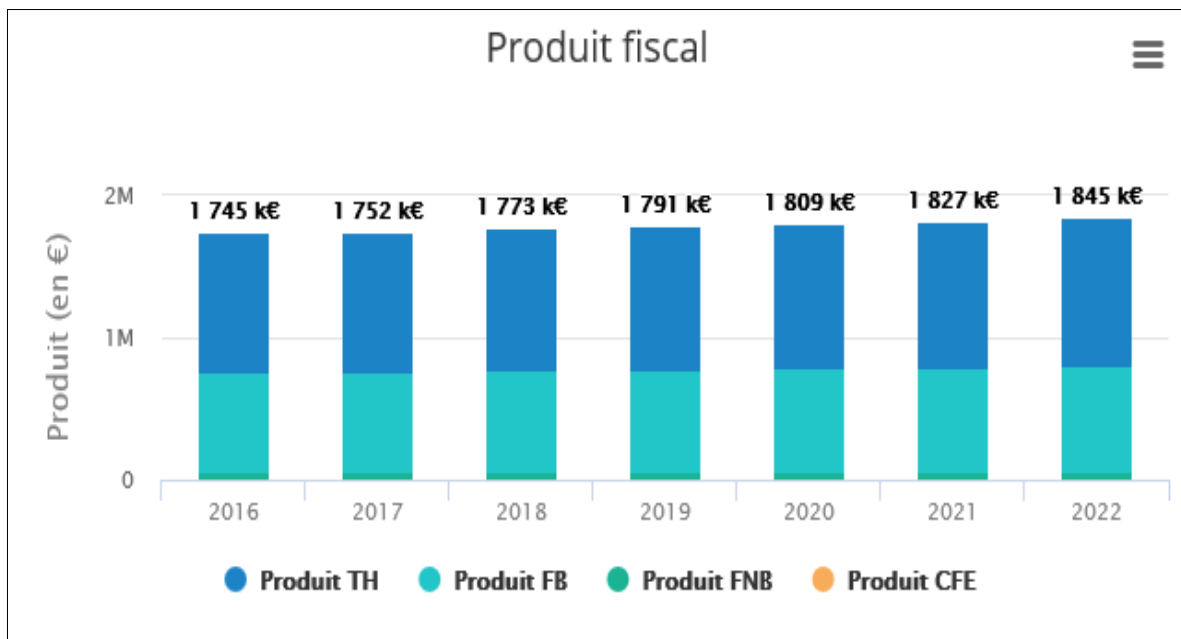
Projet de loi de finances 2018 et son impact sur les collectivités territoriales :

- **Taxe d'habitation** : abattement de 30 % en 2018 pour environ 80 % des ménages (niveau national) au titre de la résidence principale perçue par les communes (paiement maintenu pour les contribuables aux revenus supérieurs à 27.000 € pour un célibataire, 43.000 € pour un couple sans enfant et 49.000 € pour un couple avec enfant). La réforme sera mise en œuvre progressivement pour une application totale pour 2020. Pour 2018 et 2019, le paiement de la taxe d'habitation pour les ménages concernés fera l'objet d'un dégrèvement de 30 % puis de 65 %. Les dégrèvements devraient être intégralement compensés par l'État dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions 2017. Pour Blotzheim qui comporte 1913 foyers soumis à la taxe d'habitation (TH), le nombre de nouveaux exonérés sera de 728 rajoutés aux 158 actuels d'exonérés et de non exonérés ayant une TH nulle, soit 886 foyers (46,31 % des foyers soumis à la TH), avec un montant de dégrèvement estimé en 2020 à 366.176 € ;
- **Revalorisation des bases locatives forfaitaires (taxe d'habitation, taxes foncier bâti et non bâti) de 1,2 %** ; elle était de 1% en 2016 et de 0,4 % en 2017 ; dorénavant, l'augmentation se fera automatiquement sur la base du pourcentage de l'inflation de l'année n-1. Pour Blotzheim, les recettes liées à ces trois taxes représentent 51,28 % des recettes de fonctionnement (hors recettes issues des jeux du casino). La question de la pérennité dans le temps de la compensation des dégrèvements par l'État est un facteur majeur d'incertitude sur l'évolution du budget communal dans les prochaines années ;
- **La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)** : l'année 2018 marque la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics mais continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation (DSU & DSR) ;

Pour Blotzheim, malheureusement et conformément à la réglementation en vigueur, toutes les baisses subies au titre de ces contributions appliquées entre 2014 et 2017 étant définitivement intégrées dans la dotation forfaitaire, le calcul prévisionnel de la DGF pour 2018 est :

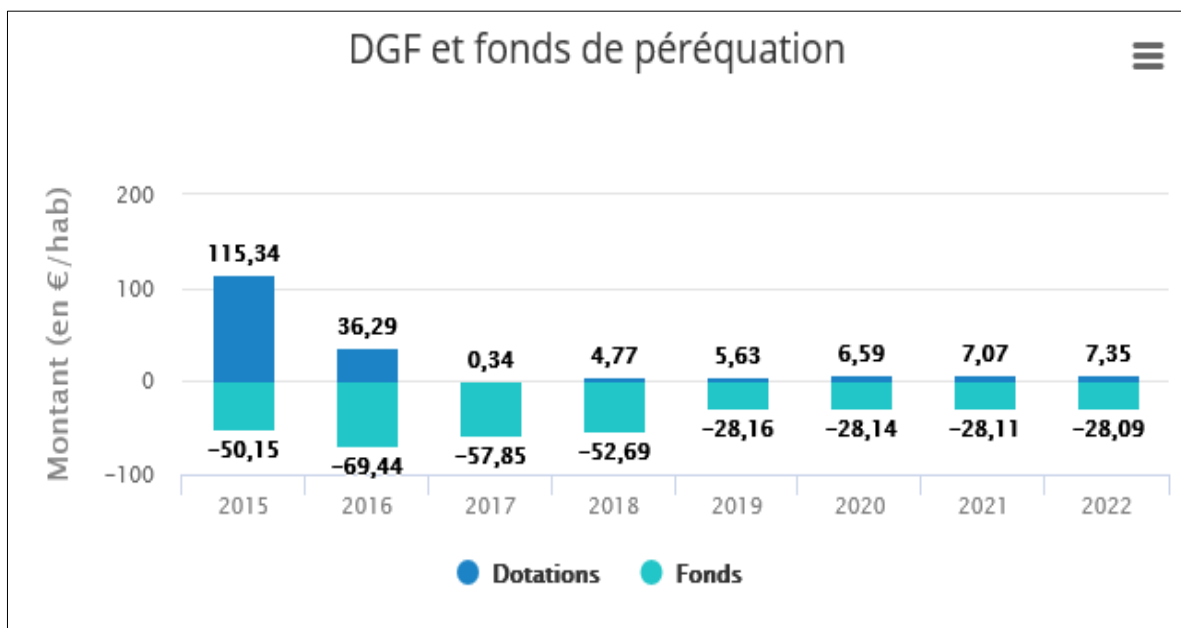
D.G.F. 2017 : 1.584 € (valeur 2017) + 442 € au titre de la part liée à la variation de la population – 2.026 € au titre de l'estimation de l'écrêtement (montant ramené à 2.026 € pour ne pas aboutir à une dotation négative) = **0 €** ;
- **Le Fonds de Compensation de la T.V.A (FCTVA)** : taux et dépenses éligibles sont inchangés pour 2018 ;
- **Dans le domaine des ressources humaines**, le point d'indice qui sert de base de calcul du traitement des fonctionnaires ne sera pas revalorisé en 2018 ; suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité de 1% versée par les agents du service public en leur substituant une hausse de la CSG ainsi que la réintroduction d'un jour de carence lors de congés de maladie pour les agents du service public pour les rapprocher de ceux du secteur privé.

SITUATION DE LA COLLECTIVITE FIN 2017



Pour Blotzheim, les contributions directes ont représenté, en 2017, environ 20 % des recettes totales de la commune dont plus de 60 % du produit fiscal pour la seule taxe d'habitation, la CFE étant perçue directement par l'intercommunalité.

À taux constant, ces recettes (englobant les compensations attendues de l'État à partir de 2018 pour pallier à la suppression progressive de la taxe d'habitation) liées à la fiscalité devraient augmenter de 5,5% environ du fait de l'accroissement de la population prévisible avec la construction, entre autres, de plus de 300 logements sociaux d'ici 2022 et autant en habitations privées sur le ban communal.



La Dotation Globale de Fonctionnement de la commune, fixée à 655.904 € en 2014 (première année de la baisse des dotations au titre de redressement des finances publiques et représentant alors plus de 7,56 % des recettes de fonctionnement d'alors) est depuis 2018 égale à 0 €. Les seules compensations financières perçues par la commune sont celles dues par l'Etat au titre de l'exonération pour différentes taxes, d'où une infime remontée en 2018 jusqu'en 2022 auxquelles s'ajoutera la compensation de la suppression progressive de la taxe d'habitation pour plus de 80 % de la population.

Toujours au titre des dotations, la commune ne touche plus la Dotation de Solidarité Rurale depuis 2014.

Pour le fonds de péréquation communal FPIC (pour rappel, c'est la redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés), celui-ci se stabilise au niveau de 2017, à savoir 266.672 € mais représente aujourd'hui plus de 3 % des dépenses de fonctionnement.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie individuelle des Ressources (FNGIR) sont les 2 dispositifs mis en œuvre depuis 2011 pour compenser intégralement et de façon pérenne la suppression de la T.P. Or, en application de l'article 41 de la loi de Finances pour 2018, une minoration des montants du bloc communal au titre de la DCRTP est introduite. À ce titre, cette dotation va subir une minoration de 17 %, **soit pour Blotzheim une perte estimée à 4.200 € environ.**

Focus sur les prélèvements :

Prélèvements attendus en 2018 (hors perte totale de la D.G.F. ainsi que toutes les minorations des aides de la CAF en faveur de la jeunesse, etc...) :

- Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) : 266.632 € ;
- Minoration de la DCRTP : 4.200 € ;

= Montant total estimé des prélèvements 2018 = 270.832 € (soit 59 € p/habitant).

- A noter que pour 2018, la contribution SRU (déficit de logements sociaux) est égale à 0 € (commune exonérée sur 2 ans, 2018 et 2019) contre 76.894 € en 2017 (montant brut du prélèvement : 141.894 € - 65.000 € au titre des dépenses déductibles soit le montant de la participation de la commune à la construction de logements sociaux) ;

Les dépenses et recettes de fonctionnement 2017

Les recettes de fonctionnement ont augmenté, malgré les baisses des dotations, du fait de l'augmentation récurrente des recettes du casino et/ou de jeux en ligne depuis son ouverture en 2008 (représentant plus de 59 % des recettes totales réelles de fonctionnement 2017).

L'évolution dynamique des bases fiscales, sans augmentation des taux instaurés depuis 2012, a également atténué légèrement la perte de la DGF.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, ont été maintenues à un niveau inférieur de celles de 2015 grâce à une recherche systématique d'économies à tous les niveaux de la gestion de la commune.

↳ Analyse de la capacité financière de la commune de 2014 à 2017

SECTION FONCTIONNEMENT	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017 estimé
Recettes réelles fonction.	8 453 542	9 489 903	9 659 853	9 852 590
Dépenses réelles fonction.	7 373 269	8 357 111	8 195 085	8 263 198
Épargne brute *	1 080 273	1 132 792	1 464 768	1 589 392
Taux épargne brute	12,79% ©	11,94% ©	14,87%	16,13 %
Annuité en capital de la dette	361 959	470 640	564 333	579 183
Épargne nette	718 314	662 152	900 435	1 010 209
Taux épargne nette	8,5% ©	6,98% ©	9,32%	10,25%
Autofinancement				
	© taux moyen	© taux moyen		
	national : 10,61 %	national : 11,14 %		
	© taux moyen	© taux moyen		
	national : 5,90 %	national : 6,30 %		

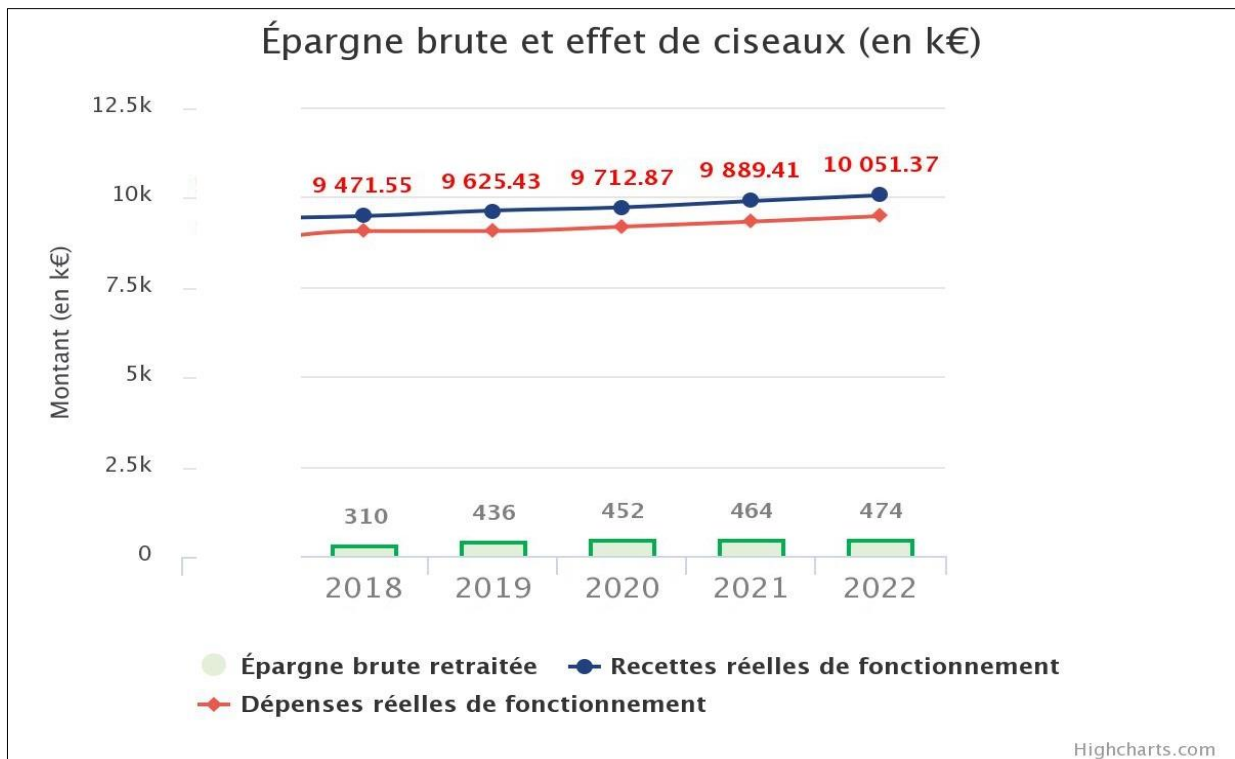
* Épargne brute : différence entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement (hors retraitements).

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale.

L'expérience démontre qu'un seuil critique se situe autour de 10-12%. En dessous de ce niveau, l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire à court terme.

En effet, si les dépenses réelles de fonctionnement progressaient plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseaux se créerait ce qui aurait pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la collectivité et de dégrader sa situation financière.

↳ Analyse de la capacité financière de la commune de 2018 à 2022



Pour Blotzheim, et sur la base des projections chiffrées par SIMCO, prestataire de la plate-forme financière de Saint-Louis Agglomération, la ville serait à l'abri de tels incidents impactant la capacité financière réservée pour des travaux structurants au moins jusqu'en 2022 même si visiblement les chiffres annoncés dans le tableau ne tiennent pas compte notamment des recettes principales de la commune à savoir celles du casino, en augmentation croissante.

Les dépenses et recettes d'investissement 2017

En matière de dépenses d'investissement, tout au long de l'année 2017, la commune a débuté, poursuivi et/ou finalisé la réalisation d'opérations majeures telles que :

- La construction de la nouvelle plaine sportive pour plus de 3.570.000 € ;
- L'ouverture du chantier du périscolaire maternelle pour 55.600 € (paiements des seuls honoraires de maîtrise d'œuvre, le chantier des travaux ne débutant réellement qu'en 2018) ;
- La réfection de chemins ruraux pour 66.500 €.

La commune a également réalisé des opérations d'entretien de son patrimoine bâti et de voirie, afin de maintenir la qualité des services rendus aux Blotzheimois. À ce titre, la commune a entrepris notamment :

- L'installation d'une climatisation au périscolaire pour 16.830 € ;

- Le remplacement des fenêtres/volets au périscolaire pour 28.030 € ;
- Le ravalement des façades au Foyer Saint-Léger pour 15.300 € ;
- L'étanchéité de la toiture et pose de zinguerie à la mairie pour 33.000 € ;
- Travaux d'acoustique dans une salle de classe de l'école maternelle pour 6.770 € ;
- Raccordement électrique rue du Trottrain pour 12.470 € dans le cadre de son obligation de participer à l'extension du réseau électrique pour les nouvelles constructions nécessitant soit un renforcement du réseau existant soit une extension de réseau (part communale ENEDIS) ;

Concernant les recettes d'investissement, celles-ci étaient constituées invariablement du FCTVA, des taxes d'aménagements, des résultats du budget 2016, des diverses subventions, des fonds de concours du SIVU (casino), du virement de la section de fonctionnement ainsi que les amortissements 2017.

LA DETTE FIN 2017

L'encours de la dette de Blotzheim en fin d'année 2017 se situe à 7, 413 M d'euros.

En s'appuyant sur des bons ratios de mesure de l'endettement, la ville a pu faire le choix de ne pas mobiliser d'emprunt en 2017 pour financer ses investissements.

L'encours de la dette est toujours composé à 96,77 % d'emprunts à taux fixe et 3,23 % d'emprunts à taux variable. Cet encours ne comprend aucun emprunt toxique. Cette répartition engendre une sécurisation des charges financière de la ville sur le long terme tout en bénéficiant de taux bas du marché.

Le projet de loi de Finances pour 2018 instaure la maîtrise de la dépense et de l'endettement local pour toutes les collectivités de plus de 10.000 habitants et intercommunalités. À ce titre, un nouveau ratio d'endettement défini comme le rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute, exprimé en nombre d'années, serait introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Par exemple, pour une commune de plus de 10.000 habitants, le plafond cible national de référence défini par décret dans le cadre de ce ratio serait entre 11 et 13 années.

Même si Blotzheim n'est pas concernée par cette nouvelle règle prudentielle, visant à mesurer la soutenabilité financière du recours à l'emprunt et à l'encadrer, le calcul de ce ratio est de 4,66 années fin 2017, ce qui est un indicateur financier de bonne santé de la commune, voire qu'elle possède encore, si besoin était, une capacité réelle à emprunter jusqu'à la fin du mandat.

L'ETAT DES EFFECTIFS

Le plan des effectifs 2017 a été impacté par la réorganisation des cadres d'emplois de catégories A, B et C, dessinée par le protocole relatif à l'avenir de la fonction publique et à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), dont la mise en œuvre se fait de manière

progressive entre 2016 et 2020. À ce titre, des changements de dénomination, des fusions et la disparition de certains grades sont intervenus à compter du 01 janvier 2017, nécessitant des mises à jour du tableau des effectifs courant 2017.

La majorité des autres mouvements de personnel est comparable à ceux des années précédentes dans la mesure où ils concernent des mutations internes suite à l'avancement de grade ou la promotion interne des agents titulaires de la collectivité.

L'année 2017 aura été marquée également par le départ de trois agents titulaires (démission, radiation et retraite) et l'arrivée d'un agent par mutation pour le 1^{er} janvier 2018.

Plusieurs postes d'animateurs et agents sociaux sont en réserve dans le cadre des recrutements à venir suite à l'ouverture en 2018 du périscolaire maternelle.

Au 31 décembre 2017, l'effectif du personnel comportait 8 agents contractuels ainsi que 48 titulaires contre 5 agents contractuels, 1 apprenti, 1 agent en contrat d'avenir et 48 titulaires au 31/12/2016.

STRUCTURES ATTENDUES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR 2018

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (DEPENSES)

Dépenses de fonctionnement	Réalisations 2017	Prévisions 2018	% variation
Charges à caractère général	1 680 020	1 800 000	7,14
Charges de personnel	2 098 614	2 320 000	10,55
Virement à la section d'investissement	445 000	458 000	2,92
Opérations d'ordre transfert entre section	256 290	262 000	2,23
Atténuation de produits (F.P.I.C.)	358 913	290 000	-19
Autres charges de gestion courante dont 657358 (reversement SIVU)	3 874 480 3 470 570	4 400 000 3 562 500	13,56
Charges financières / charges exceptionnelles	251 166	290 000	15,46

- Augmentation des charges à caractère général du fait du rajout notamment à compter de 2018 des frais d'exploitation du nouveau stade avec toujours néanmoins des efforts de limitation de ces frais tout en se dotant de moyens supplémentaires pour un service public de qualité ;
- Augmentation des charges de personnel en 2018 pour faire face à :
 - l'instauration du nouveau régime indemnitaire « RIFSEEP » pour l'ensemble des agents territoriaux et un réajustement des indemnités en fonction des missions réelles de chaque agent (coût : + 35.000 €) ;

- l'engagement de personnel nécessaire au fonctionnement du nouveau périscolaire maternelle dès la rentrée 2018/2019 ; la prise en charge par l'employeur de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG pour chaque agent ; la hausse des charges patronales dont celle de la CNRACL ; la finalisation de la régularisation du rétablissement des ATSEM dans le régime de retraite des fonctionnaires de la C.N.R.A.C.L
- Baisse des atténuations de produits du fait de l'exonération de la commune pendant deux ans du prélèvement au titre de la loi SRU (gain : 68.000 € environ) ;
- Augmentation des autres charges de gestion courante pour tenir compte notamment de l'augmentation d'une part du montant reversé au Syndicat Intercommunal Blotzheim, Mulhouse et Saint-Louis sur les prélèvements communaux au titre des jeux du casino pour 2018 et de la prise en compte en globalité des subventions versées par la commune en 2018 notamment aux P'tits Choux.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)

Recettes de fonctionnement	Réalisations 2017	Prévisions 2018	% variation
Atténuations de charges	76 300	40 000	-47,58
Produit services/domaines	1 145 300	1 100 000	-3,96
Impôts et taxes	3 327 000	3 330 000	0,9
dont compen.	514 910	498 000	
dont produits casino	683 100	700 000	
Dotations, subv. & participations	561 300	520 000	-7,36
dont subvention SIVU	350 000	350 000	
Autres produits gestion courante	4 658 950	4 800 000	3,03
dont revenus casino	4 627 425	4 750 000	
Produits financiers et exceptionnels	83 800	30 000	-64,20

- Fiscalité : maintien des taux votés depuis 2012 avec prise en compte de la revalorisation des bases fixée à 1,2 % ;
- Stabilité des tarifs et des droits d'occupation ; pas de vente de bois en 2018 ;
- Fixation prudentielle des résultats du casino à 4.750.000 € ;
- Baisse des dotations avec la disparition de la D.G.F comme annoncé précédemment ainsi qu'une baisse définitive de 16.500 € sur le montant des attributions de compensations de SLA au titre la taxe professionnelle pour l'entretien de la ZAE « Haselaecker » ;

LA SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)

Synthèse des projets et provisions de dépenses d'investissement pour 2018 (en €)

Dépenses d'investissements	Reports 2017	Budget 2018	Total estimé
Projets / opérations :			
Divers bâtiments	127 300	79 290	206 590
Réhabilitation PBB (portes, sortie extérieure arrière, ...) ①	38 840	30 000	68 840
Bibliothèque/médiathèque ②	2 500	55 000	57 500
Réhab. Bât. Ass. Secours aux Personnes ③	200 480	50 000	250 480
Nouvelle plaine sportive	709 660		709 660
Périscolaire maternelle	1 235 210	505 000	1 767 210
Avances versées commandes	27 000		
Divers installations – voiries – E.P.	184 190	10 000	194 190
Chemins ruraux		50 000	50 000
Digues	179 150		179 150
Voirie 2018 ④	61 580	1 758 000	1 819 580
Préservation milieu naturel	130 000		130 000
ADAP foyer ⑤		385 000	385 000
Intersection rue du 19 novembre	183 000	5 000	188 000
Défense incendie rue de l'Industrie		20 000	20 000
Extension réseau électrique (part com. ENEDIS)		17 000	17 000
Voirie 2019		60 000	60 000
Dépenses diverses :			
Remboursement d'emprunts (capital)		600 000	600 000
Terrains	108 870	100 000	208 870
Subventions (dont logements sociaux)	164 920	122 680	287 600
Matériels divers, logiciels ⑧	129 710	277 000	406 710
- Dont Garages associations ⑥		(27 000)	
- Dont Local Club Canin ⑦		(70 000)	
Documents urbanisme		5 000	5 000
TOTAL	3 482 410	4 128 970	7 611 380

- ① Remplacement des 6 portes extérieures du gymnase et réfection de l'étanchéité de la terrasse située au-dessus des salles associatives du fait d'infiltrations d'eau ;
- ② Rénovation des façades avec entretien des colombages, reprise de la zinguerie et remplacement des bancs de fenêtres extérieurs ;
- ③ Bâtiment des Associations de Secours aux Personnes (ancien CTM) : réfections de la toiture et de la structure (réparations ponctuelles de la charpente et de la structure métallique, remplacement de la couverture existante et de la zinguerie) ; réfection de la toiture terrasse (isolation) ; remplacements des portes sectionnelles de garage sur la partie sud ; réfection des poteaux béton ; opération bénéficiant de la participation du SIVU ;

- ④ Entrée de ville côté Michelbach-le Bas (aménagement de sécurité) ; aménagement de la rue de l'Industrie (route d'accès vers la plaine sportive) avec une piste cyclable en double voie; aménagement de places de parkings pour les logements sociaux (HHA & Saint-Louis Habitats) rue Amélie ZURCHER – opération bénéficiant de la participation du SIVU ;
- ⑤ Mise en accessibilité du Foyer Saint-Léger, avec la création d'un nouveau hall d'entrée pour le foyer et le périscolaire ainsi que la mise en place d'un ascenseur, création d'espaces de rangements ainsi qu'un WC PMR à l'étage et agrandissement du bureau de direction des Mikados ; opération bénéficiant de la participation du SIVU ainsi que d'un fonds de concours de S.L.A. ;
- ⑥ Acquisitions de 4 garages de rangement pour des associations locales ;
- ⑦ Nouvelle implantation du local du Club Canin rue de l'Aéroport avec le déplacement de 3 bâtiments modulaires et l'acquisition d'un bâtiment modulaire supplémentaire ;
- ⑧ Acquisitions notamment d'un logiciel pour le périscolaire maternelle ainsi qu'une extension pour la bibliothèque/médiathèque, d'un nouveau camion pour 27.000,- € en remplacement de l'ancien mis au rebut ; rajout de 50.000 € pour prise en charge sur l'article 2188 du mobilier spécifique du club-house du nouveau stade .

LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES)

Financement des investissements 2018, dont :

Recettes propres à la commune :

Fonds de compensation TVA report 2017 + budget 2018 = 1 065 000 € ; Taxe d'aménagement : 185 000 € ; Amortissement des immobilisations : 262 000 € ; Résultat budget 2017 = 3 597 000 € (destiné à financer en partie les reports 2017) ; Vente de terrains : 550 000 € (report 2017) ; virement de la section de financement : 458 000 € ; Amendes de police : 5 000 € ; Vente de matériel : 6 500 € .

Autres recettes :

- *Subventions diverses dont :*
 - Fonds de concours du SIVU : 630 000 € ;
 - CAF + FNIL (périscolaire maternelle) : 250 250 € ;
 - Ligue FFF + Contrat Territoire de Vie (report 2017) + 2018 (plaine sportive) : 106 160 € (dont 85 400 € de report 2017) ;
 - Conseil Départemental : 200.000 € (voirie 2018) ;
 - Autres : 4 220 € (report 2017) ;
- *Participations aménageurs privés* : 161 000 € (dont 145 000€ en report 2017) ;
- *Aide financière de la CAF du Haut-Rhin en 2018 au titre de l'investissement du périscolaire maternelle (prêt CAF à taux zéro)* : 131 250 € ;

↳ Pas de recours à l'emprunt en 2018 (hormis l'opportunité précitée de l'aide financière de la CAF) ;

↳ **Nouveauté** : Saint-Louis Agglomération met en place, pour la période triennale 2018-2019-2020, un fonds de concours de 1 100 000 €, pour le financement de la réalisation d'équipements, à répartir selon une dotation p/habitant fixée à 8 € pour Blotzheim. La commune pourrait donc prétendre, à ce titre, au versement d'une somme de 36.648 € p/an (109.944 € pour les 3 ans). Cet appel de fonds pourra se faire dans le cadre d'opérations telles, pour exemple, le suivi et l'amélioration de la qualité de l'air dans les écoles, crèches et périscolaires, la mise aux normes des armoires de distribution et luminaires de l'éclairage public ainsi que la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux. Au vu de l'avancement de travaux à ce sujet, la commune ne manquera pas de solliciter les fonds disponibles, sachant que les fonds non perçus l'année N seront rajoutés à l'année N+1 jusqu'en 2020.

ENGAGEMENTS PLURIANNUELS 2019-2020

2019/2020 : Voirie : Avenue Nathan Katz (entre la maternelle et le carrefour avec la rue de la Chapelle) – Réhabilitation 2^{ème} tranche du bâtiment des Associations de Secours aux Personnes (locaux pour la croix rouge) – Éclairage Public (remplacement des candélabres traditionnels par du LED pour une économie des frais d'énergie attendue de 40 %).

BUDGET ANNEXE Z.A.E. – LOTISSEMENT « HASELAECKER »

Bien que la compétence de cette Z.A.E. ait été transférée à Saint-Louis Agglomération au 1^{er} janvier 2017, cette dernière a approuvé le 20 décembre 2017 que pour les terrains ayant fait l'objet de promesses de vente avant le 31 décembre 2017, la commune concernée assure la vente de ces terrains en direct en percevant les recettes de ces ventes. Ce cas de figure concerne la « ZAE HASELAECKER » dans laquelle il reste deux dernières ventes à finaliser.

Aussi, et en accord avec le Préfet du Haut-Rhin par courrier du 28 février 2018, Blotzheim gèrera encore en 2018 ce budget annexe de manière à pouvoir permettre la finalisation des dernières ventes et la remontée de son résultat final au budget principal de la commune.

BUDGET ANNEXE « VENTE D'ELECTRICITE »

Les recettes de ce budget sont toujours principalement liées à la production d'électricité par le biais des panneaux photovoltaïques installés sur les toits de l'école maternelle et de la Maison des Association dans le cadre des économies d'énergie préconisées par l'État.

Les dépenses sont constituées par le remboursement des prêts liés à l'acquisition desdits panneaux ainsi que les sommes dues au titre de la soumission à l'impôt sur les sociétés des personnes morales de droit public se livrant à des opérations à caractère industriel et commercial.

CONCLUSION

Une capacité d'investissement solide sans endettement excessif de la ville avec une gestion saine et rigoureuse des dépenses de fonctionnement, et ce dans un contexte de chute des dotations d'État, conforte la ville sur la pertinence de ses choix et de son mode de gestion depuis plusieurs années.

La ville a la chance de bénéficier d'un réseau d'équipements publics dense. Entretenir et améliorer ce patrimoine paraît tout aussi important que de bâtir les équipements de demain puisque la ville s'efforcera toujours d'offrir les meilleurs services à sa population.